



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2.2018

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation :* 3 janvier 2018

L'an deux mille dix huit et le dix janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. BOISSET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme VIGNE DREUILHE à Mme BALAGUE.

**Absents excusés** : MM. IGOUNET. PEGOURIE. RICAUD. POUVILLON. Mmes VIGNE DREUILHE. OVADIA. ESTAUN.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

#### **Objet de la délibération : SERVICE CIVIQUE**

##### **Exposé :**

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence), et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Le jeune peut être accueilli soit directement par la collectivité, qui doit au préalable demander un agrément à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), soit par l'intermédiaire d'une association.

L'association Unis-Cité est un acteur majeur dans le domaine du service civique, présent localement.

Monsieur le Maire propose d'accueillir, par le biais d'une convention avec l'association Unis-Cité, 2 jeunes en service civique qui seront missionnés dans les domaines de l'environnement (projet jardin) et de l'énergie.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique et le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : de donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, et notamment à l'accueil de deux jeunes en service civique volontaire, dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer avec l'association Unis-Cité un partenariat pour l'accueil des jeunes en service civique ainsi que tous les actes relatifs à cet accueil.

**Article 3** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

**Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180110-10012018\_2-DE  
Reçu le 12/01/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL  
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI  
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FR  
11/01/2018

---

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE